

Histoire et sens de l'aumônerie des prisons

Lorsque la Haute-Normandie a rejoint la région pénitentiaire de Rennes en janvier 2017, le bureau régional s'est demandé comment unir des aumôniers ayant des pratiques et des traditions un peu différentes. C'est tout naturellement vers l'Écriture et vers l'histoire que nous nous sommes tournés. L'Écriture est notre source, l'histoire est notre terre.

Lors de notre première rencontre régionale commune, nous avons demandé à Bernard Cahu, aumônier à la maison d'arrêt de Rouen et professeur agrégé d'histoire, de nous introduire dans ce temps long de l'aumônerie que nous connaissons mal et qui, pourtant, nous marque.

C'est cette intervention qui est reprise ici. Elle a été complétée par des encadrés, mais nous lui avons conservé son caractère oral. Comme tout historien, avec les outils de sa discipline, Bernard Cahu construit un récit, tributaire de son point de vue et des questions de notre époque, et nous nous y retrouvons bien. Nous lui sommes reconnaissants de ce travail qui manquait. Cette brève histoire manifeste clairement que le sens de notre engagement auprès des personnes détenues ne se comprend que dans le contexte des évolutions de la justice et de la société. Ainsi sommes-nous sans cesse invités à redéfinir notre mission d'aumôniers de prisons.

Gérard Chenais, aumônier régional Rennes

Au sens propre du terme, l'Aumônerie nationale des prisons naît dans l'après-Deuxième Guerre mondiale, mais ses bases sont posées beaucoup plus tôt.

D'emblée en effet, quand on commence à réfléchir à ce thème, s'impose un lien mystérieux, originel entre, d'une part, le christianisme et ses fondateurs et, d'autre part, la justice et l'enfermement carcéral. Dans les procès qui ouvrent sa Passion, Jésus subit les accusations et les tortures de la justice de son temps avant d'être condamné au supplice de la croix. Celui que ses amis présentent comme le Seigneur sera reconnu par eux comme le modèle de l'Innocent, du Serviteur opprimé par les hommes.

Étienne, Pierre, Paul et bien d'autres apôtres — en particulier dans les Actes — sont livrés aux autorités judiciaires et

condamnés à passer plus ou moins longtemps par les prisons du temps.

Plus nettement encore, dans les œuvres de miséricorde énoncées par Matthieu dans son chapitre 25, figure en bonne place la visite des malades et des prisonniers: « Car j'étais en prison, et vous êtes venus à moi » (Mt 25, 36) (cf. Caravage, *Sept œuvres de miséricorde*, Pio Monte della Misericordia, 1606, Naples).

Laissons aux théologiens la réflexion sur ce point. Ce thème des relations entre l'Église catholique et les prisons en France est peu présent dans la littérature historique — une petite brochure du père André Clavier, ancien aumônier de la santé, présente une vision globale; il avait livré par ailleurs quelques papiers dans *La Lettre des aumôniers*.

Mais il existe peu d'ouvrages scientifiques dans ce secteur. Si nous ouvrons, pour exemple, la synthèse récente sur l'*Histoire de la France religieuse* proposée par les éditions du Seuil en quatre tomes, nous n'y



Caravage, *Sept œuvres de miséricorde*, Pio Monte della Misericordia, 1606, Naples).

repérerons quasiment pas de références aux aumôneries de prisons, pas plus que d'hôpitaux ou d'établissements scolaires, à l'exception cependant d'un long paragraphe sur Vincent de Paul.

De manière générale, quand on consulte la bibliographie sur l'Histoire de France, on y distingue peu de choses sur le monde des prisons et ses relations avec l'Église catholique. Les quelques travaux universitaires portant sur la prison — les choses sont en train de changer — sont marqués par la tradition laïque, voire anticléricale, comme l'œuvre pionnière de Michel Foucault, *Surveiller et punir* (1975), sous-titrée « Naissance de la prison ». Cette absence dit à la fois la tendance à exclure le monde des prisons de la curiosité quotidienne — équivalent de la tendance à cacher les prisons dans les périphéries urbaines — et sa faible place dans l'intérêt des communautés chrétiennes — les aumôniers y sont des personnages un peu à part comme le prouvent les nombreux témoignages édités. Malgré tout, quelques livres récents évoquent certains aspects de notre thème. Citons le livre d'Olivier Landron *La vie chrétienne dans les prisons de France au XX^e siècle* (Cerf, 2011) et une version réduite de la thèse de géographie d'Olivier Milhaud *Séparer et punir. Une géographie des prisons françaises* (CNRS Éditions, 2017).

Plongeons donc dans notre histoire. Cette approche se fera en trois points chronologiques qui soulignent deux ruptures: la Révolution et la Seconde Guerre mondiale. ■

Sommaire

Prisons dans un monde de chrétienté p. 9

- Lente évolution vers l'enfermement
- L'Église et les prisons

Révolution : quand la laïcité s'affirme p. 13

- L'enfermement devient la peine !
- Des aumôniers au statut à géométrie variable selon le régime
- Dans un contexte de laïcité renforcée : la séparation de l'Église et de l'État

Des aumôniers aux équipes d'aumôneries : structuration et diversification depuis la Seconde Guerre mondiale p. 16

- Guerre et après-guerre : réformes et logique sécuritaire
- Structuration des aumôneries, élargissement aux laïcs et nouveau contexte multiculturel

Prisons dans un monde de chrétienté

LENTE ÉVOLUTION VERS L'ENFERMEMENT

La prison, comme lieu et espace, appartient à notre stock d'images mentales: la prison de Vercingétorix, les cachots des châteaux de nos jeux d'enfants, la Conciergerie ou la Bastille. Nous avons tendance à la considérer comme une réalité de tous les temps et de tous les lieux. Mais la prison, avant la Révolution, n'est pas essentiellement un lieu d'enfermement pour peine¹. Pendant des siècles, la peine s'applique avant tout au corps: le corps torturé ou supplicié, le corps exclu ou exilé, le corps tué. L'espace carcéral est, pendant longtemps, « un espace d'attente », un espace avant le procès ou avant l'application de la peine.

DANS L'ANTIQUITÉ, l'enfermement précède la sentence, permet l'extorsion de l'aveu en général par la torture, mais peut devenir aussi un lieu d'oubli. En latin, *preben-sio*, que nous traduisons volontiers par « prison », renvoie à l'idée d'appréhender quelqu'un au corps, d'en disposer.

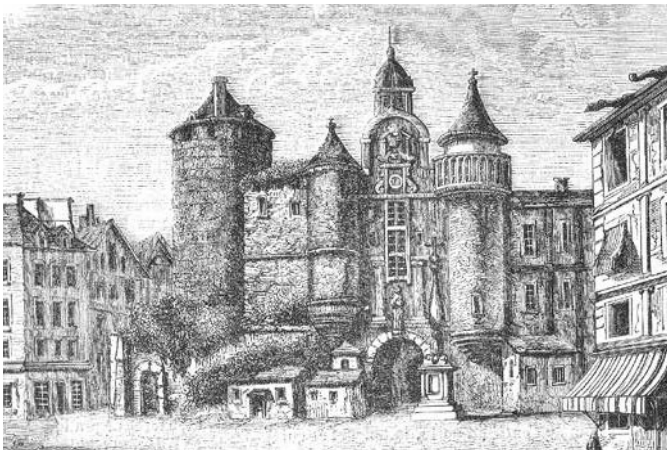
Dans les Actes au chapitre 16, Paul, de passage à Philippes, excédé par une jeune servante devineresse, exorcise celle-ci au grand dam de ses propriétaires qui se saisissent personnellement de lui et de son compagnon Silas et les conduisent devant les magistrats du lieu. Craignant une émeute, et avant tout interrogatoire — ne serait-ce que sur leur identité; Paul est citoyen romain —, lesdits magistrats donnent l'ordre d'arracher leurs vêtements, de les rouer de coups et les battre de verges, avant de les mettre en prison sous la surveillance d'un geôlier les pieds dans les cepts en attendant une comparution plus sereine. Le même Paul sera de nouveau emprisonné à Césarée (ch. 24) et visité par les siens, puis gardé à son domicile personnel par un soldat à Rome (ch. 28).

La justice est bien souvent expéditive; mais la prison romaine est aussi poreuse, on y entre assez facilement, on en sort de même assez facilement — rappelons-nous les récits de libération de Pierre et Paul dans les mêmes Actes! En revanche, la justice n'est guère bienveillante: quand elle tient celui qu'elle considère comme un coupable, elle tape fort. La peine, outre les supplices, est essentiellement la peine de mort.

AU MOYEN ÂGE, la prison est avant tout préventive, mais aussi de coercition pour les débiteurs qui tardent à rembourser. Beaucoup peuvent échapper à la « prison fermée » par l'assignation à résidence contre caution. Dans les prisons médiévales, la hiérarchie sociale s'exprime souvent spatialement. Les modalités sont très différentes d'une condition sociale à l'autre. La prison pénale apparaît comme mesure de clémence; le roi commue par exemple la peine capitale en prison à vie. La justice ecclésiastique développe, quant à elle, une conception pénitentielle (amender, racheter) en s'appuyant sur le modèle d'enfermement monastique, la cellule.

À L'ÉPOQUE MODERNE, et surtout avec la fin du XVII^e siècle, comme le note Michel Foucault², les crimes de sang diminuent considérablement; la délinquance se détourne plus globalement vers les biens, la criminalité est de plus en plus une criminalité « des franges et des marges ». Mais, dans le cadre du renforcement de l'absolutisme, la justice s'alourdit, l'appareil policier se renforce, la logique de séparation, d'exclusion se développe. On le voit dans la décision d'enfermer les

¹ Sur l'histoire des prisons, une référence simple: Jean-Claude Vimont, *La prison. À l'ombre des hauts murs*, coll. Découvertes, Éd. Gallimard, 2004. ² Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Coll. Tel., Éd. Gallimard, 1975.



Le grand châtelet à Paris vers 1800. Édifiée par Louis VI sur la rive droite de la Seine, cette forteresse a été démolie au début du XIX^e siècle.
© Dupré (graveur), 1853.

pauvres (crainte d'épidémies et lutte contre la délinquance) dans les maisons de correction, dans les hôpitaux généraux, ainsi que par le recours au travail forcé comme les galères.

À LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION, on note une grande diversité de lieux d'enfermement dans un pays où la justice pénale est très éclatée. Elle peut être royale, municipale, seigneuriale...

Malgré les efforts, sous Louis XVI, de Malesherbes pour entretenir et nourrir les détenus — le « pain du Roi » —, les conditions d'enfermement sont le plus souvent lamentables. 10 000 prisons ordinaires ou microscopiques peuvent être recensées. Ce peuvent être une ou deux cellules rarement occupées, perdues au fin fond d'une porte de ville, d'un château, voire d'une auberge. Peu sont des grandes prisons — avec des dizaines, voire des centaines de prisonniers — dans les villes de Parlement ou à Paris (Grand Châtelet, Conciergerie) dirigées par un concierge ou un geôlier qui gagne sa vie en louant ses chambres et en vendant aliments et boissons.

L'enfermement est préventif, coercitif, socialement différencié. Dans les plus sordides, sont cantonnées essentiellement les populations déviantes et indésirables (prostituées, mendiants, vagabonds); les plus riches sont à Saint-Lazare ou au Mont-Saint-Michel ou dans d'autres prisons d'État pour prisonniers de luxe. Les dépôts de mendicité sont « voués à l'industrie » qui s'efforce d'appriivoiser les détenus au travail.

Retenons donc une évolution certaine, mais confuse à l'époque moderne vers l'enfermement comme gestion des populations à problèmes. Foucault parle de « discipliner » ces populations. Quelle place tient, dans ces lieux, l'Église ?

L'ÉGLISE ET LES PRISONS

LES PREMIÈRES COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES sont marquées par le procès de Jésus et par leurs propres expériences de la justice impériale. Elles encouragent la visite des « frères » emprisonnés. Ainsi, Paul dans la lettre aux Hébreux 13, 3 « *Souvenez-vous de ceux qui sont en prison comme si vous étiez prisonniers avec eux, de ceux qui sont maltraités puisque vous aussi vous avez un corps.* »

Quand l'Église connaît enfin la paix religieuse avec Constantin et ses successeurs, elle continue à porter un certain souci aux prisonniers : elle obtient ainsi la libération des prisonniers le jour de Pâques ou à l'occasion de l'intronisation d'un évêque et elle entretient une certaine assistance spirituelle.

Un des livres les plus connus du XI^e siècle, le *Récit des miracles de sainte Foy de Conques* par Bernard d'Angers attribue à la sainte, parmi d'autres miracles, de nombreuses libérations de prisonniers,



Récit des miracles de sainte Foy de Conque par Bernard d'Angers.

JÉSUITES, PIEUX LAÏCS ET ENGAGEMENT SOCIAL

Les profondes transformations économiques liées à la première mondialisation — Vasco de Gama touche Calicut en 1498 — bouleversent les équilibres sociaux et renforcent la place des populations vagabondes, déstructurées et gagnées par la pauvreté. Cette paupérisation massive incline des juristes et des ecclésiastiques à tenter une réflexion théorique sur la question de la pauvreté (reprise de la thématique des vrais/faux pauvres)

et à porter leur attention au sort des prisonniers pauvres. Dans un système pénal marqué par le privilège et par l'inégalité sociale, et où le procès est entièrement orienté vers les aveux de l'inculpé, l'emprisonnement permet au juge de réunir les différentes preuves contre un prévenu, dès lors en situation d'infériorité juridique. Bien des prisonniers non seulement vivent dans des conditions matérielles épouvantables,

mais ne disposent que d'une aide juridique limitée. C'est tout particulièrement le cas en Espagne ; nous disposons d'un riche dossier sur le cas des prisons de Séville à la fin du XVI^e siècle. Traditionnellement, l'assistance aux prisonniers est perçue comme un œuvre de miséricorde. La création de confréries d'aide aux prisonniers réunissant de pieux laïcs est encouragée sous l'égide des Jésuites. Les Pères, qui, dès la création de l'Ordre, se sont engagés dans la lutte contre

la pauvreté structurelle, font de la prison un véritable laboratoire socioreligieux. Ils y organisent des missions sur le modèle des missions intérieures auprès des couches populaires (catéchèse, « fêtes spirituelles », préparation à la confession et communion ; accompagnement des condamnés à mort). Non seulement, ils visitent les prisons des villes où ils séjournent, mais ils engagent les élites urbaines à la recherche d'une piété nouvelle dans l'action

coupables ou innocents. Les grilles de ce même monastère ont d'ailleurs été forgées avec des chaînes de prisonniers libérés. Le terme le plus ancien utilisé pour désigner le prêtre attentif aux individus oubliés est « chapelain ». Il est rattaché, selon l'historien anglais James A. Beckford³, à une croyance populaire selon laquelle le soldat qui devint par la suite saint Martin de Tours, par une nuit froide, quelque part dans le courant du IV^e siècle partagea son manteau ou capella avec un mendiant. Le rôle de chapelain — on parlera plus tardivement, en langue française, d'aumônier — est de prodiguer réconfort, espoir, compassion en dehors du cadre du ministère paroissial, la paroisse étant devenue le cadre institutionnel commun au cœur du Moyen Âge. L'aumônier concerne donc les populations empêchées de participer à la vie paroissiale par la prison, l'hôpital, la caserne, les institutions éducatives, mais aussi par les activités particulières (princes, grands seigneurs ou autres).

XVI^e-XVII^e SIÈCLES : LA CONTRE-RÉFORME, PIÉTÉ NOUVELLE ET ACTION SOCIALE AU CŒUR DES PRISONS.

Les XVI^e et XVII^e siècles, ce que les historiens appellent l'époque moderne, sont marqués conjointement avec des transformations économiques considérables — la première mondialisation entamée avec la rencontre des sociétés américaines et la jonction par mer entre l'Europe et l'Asie : Vasco de Gama atteint Calicut en mai 1498 —, par un renforcement de l'État, par une tentative d'encadrement plus systématique des populations et en particulier des pauvres. Cette période est aussi celle de l'épanouissement de la spiritualité, dans le cadre de ce que nous appelons la Réforme et la Contre-Réforme. Nous retiendrons deux figures de cette spiritualité dans la mesure où elle prend en compte l'expérience carcérale.

Les Jésuites, à la suite de saint Ignace de Loyola (1499-1556), tout en insistant sur l'ascèse, affirment un optimisme certain envers la nature humaine, simplement blessée, pas totalement corrompue par le péché originel. Ils consacrent ainsi leur énergie à assister les détenus matériellement, juridiquement et


sociale. L'assistance aux prisonniers s'articule autour de trois aspects indissociables : réconfort spirituel (catéchèse et confession), charité (collecte d'aumônes, alimentation des personnes) et assistance juridique, conseil (recherche des preuves pour la défense, assistance aux audiences, négociations de pardons de la partie offensée ou de dettes). L'assistance juridique plus particulièrement est dévolue à des juristes regroupées en confréries liées à la Compagnie. À Rome, le réseau

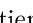
des confréries affiliées à la Pietà dei Carcerati se développe jusqu'au XVIII^e siècle.

Une spiritualité et un engagement social s'inventent dans les prisons dans le cadre de la Réforme catholique. Vincent de Paul dans le premier XVII^e français s'inscrit dans la même démarche missionnaire tous azimuts avec ses différentes fondations. La confrérie du Saint-Sacrement, plus éphémère, appartient au même modèle.



Saint Ignace de Loyola et saint Vincent de Paul ont tous deux eu une attention particulière à l'égard des personnes détenues.

spirituellement — en particulier par la confession — en se faisant aider d'associations de pieux laïcs. Ils s'attachent en particulier à accompagner les condamnés à mort vers le « bien mourir » [ lire l'encadré « Jésuites, pieux laïcs et engagement social »].

En France, cette pastorale est dominée par la personnalité de saint Vincent de Paul (1581-1660) que nous reconnaissons volontiers comme père fondateur de notre aumônerie [ lire le portrait de saint Vincent de Paul]. Vincent de Paul, prêtre, est plutôt dans sa première partie de vie carriériste (séjour à Rome, curé de Clichy), introduit dans les milieux de la Cour, précepteur du fils aîné du général de Galères, Philippe Emmanuel de Gondi. Il connaît une véritable conversion à l'occasion d'une prédication auprès des « *pauvres gens des campagnes* » en 1617. À leur contact, il prend conscience de l'appel du Christ « *envoyé de son Père pour évangéliser les pauvres* ». Faisant appel aux dons de ses bienfaiteurs, il crée des congrégations masculines et féminines qui ne sont pas à la charge des communautés villageoises écrasées par l'impôt royal et il s'appuie sur un réseau exceptionnellement dense dont des confréries de charité. Dès 1619, il est nommé par ailleurs aumônier des galères par Louis XIII « *ayant compassion desdits forçats* ». Les aumôniers des galères sont engagés par Vincent à être attentifs aussi bien aux besoins matériels que spirituels. « *Les pauvres ne sont-ils pas des membres affligés de Notre Seigneur ? interroge le futur saint. Ne sont-ils pas nos frères ? Et si les prêtres les abandonnent, qui voulez-vous qui les assiste ? De sorte que s'il s'en trouve parmi vous qui pensent qu'ils sont à la mission pour évangéliser les pauvres et non pour les soulager, pour remédier à leurs besoins spirituels et non temporels, je réponds que nous devons les assister en toutes manières...* »

Comme Ignace et ses frères jésuites, Vincent participe de cette « reconquête catholique » qui passe par l'engagement des élites à la recherche d'une piété nouvelle dans l'action sociale ; et le ministère des prisons est caractéristique en associant réconfort spirituel (catéchisme et confession), charité (alimentation et aide matérielle) et assistance juridique (conseil, recherche de négociations de pardon, etc.).

« *Les pauvres gens manquent de confesseurs, ils n'ont personne pour les supplier, ni même pour se souvenir qu'ils existent comme s'ils n'avaient pas été sauvés par le sang de Jésus Christ comme les grands et les puissants* », écrit le missionnaire jésuite Pedro de Léon en 1619. ■

3. James A. Beckford, *Prisons et religions en Europe*. Archives de sciences sociales des religions 153, janvier-mars 2011.

SAINT VINCENT DE PAUL,
AUMÔNIER GÉNÉRAL DES GALÈRES

« J'ai peine de votre peine »

Vincent de Paul naît dans une famille de paysans des Landes le 24 avril 1581 dans le village de Pouy, près de Dax. Ses parents qui sont pauvres, sans être misérables, le poussent à faire des études et l'envoient au collège de Dax. Vincent s'orientera vers la prêtrise. Il est ordonné prêtre à Château-l'Évêque, le 23 septembre 1600, par l'évêque de Périgueux. Un ensemble de circonstances l'emmènent à Paris en 1608 où il devient ami avec le secrétaire de l'ancienne reine, Marguerite de Valois qui le nomme aumônier, chargé de distribuer ses libéralités. Sa fonction d'aumônier lui donne l'occasion de visiter les pauvres malades de l'hôpital de La Charité et il parcourt les salles où s'entassent les malheureux. Il sera par la suite précepteur dans la famille de Gondi, poste qui sera déterminant dans son parcours.

Prison et galères, une blessure sociale à soigner et guérir

La Société française du XVII^e siècle comptait son lot de personnes marginalisées et de vagabonds aux périphéries du « grand siècle ». Ils étaient dans Paris, plus de 30 000 mendiants durant le jour et éléments dangereux la nuit. La répression n'était pas tendre et les geôles d'alors n'étaient en rien comparables avec nos prisons d'aujourd'hui que critiquent à tort ou à raison ceux qui dénoncent un certain « laxisme » de l'administration pénitentiaire.

« J'ai peine de votre peine », écrivait Vincent de Paul dans une de ses nombreuses correspondances. Ce cri du cœur, face à la souffrance de l'autre dans un tout autre contexte, aurait pu être le sien également face à la misère des détenus et galériens : « *Je les ai vus, ces pauvres gens, traités comme des bêtes; ce qui a fait que Dieu a été touché de compassion.* »

À Paris, avant 1618, les personnes condamnées sont emprisonnées à la Conciergerie et dans d'autres prisons, entassés dans leurs cachots serrés, sales, mal habillés et non éclairés. Traités durement, comme des bêtes de somme, ils sont soumis à la torture de la chaîne courte qui empêche presque tout mouvement. M. de Gondi, général des galères du roi, en faisant nommer Vincent de Paul, le 8 janvier 1619, par décret royal, aumônier général des galères, lui fera découvrir l'horreur d'un mal nouveau, plus dévastateur que la pauvreté des paysans.

La prison et les galères, restent comme une blessure sociale à soigner et guérir. Mais que faire? Comment agir? Comme à Châtillon, Vincent de Paul cherchera les moyens d'être efficace, même si sa nomination comme aumônier général ne l'autorise guère au XVII^e siècle à aider spirituellement les personnes condamnées. Il ira de port en port, de galère en galère, témoigner de la tendresse de Dieu pour ces personnes marginalisées que sont les galériens. Le premier biographe de M. Vincent, Abelly,



nous raconte qu'un jour, révolté par la brutalité d'un gardien, il voulut prendre la place d'un galérien à son banc, accepter ses chaînes et ramer à sa place: portrait poignant d'un homme dont l'engagement total envers les personnes les plus démunies de son temps continue d'inspirer tant de personnes. « J'ai peine de votre peine », dit quelque chose du cœur de Vincent car c'est du cœur que surgit l'amour affectif qui se fait effectif à la suite du Christ Serviteur venu annoncer aux prisonniers la libération.

Un soutien matériel, moral et religieux

La prison d'alors était l'anti-chambre des galères de sa majesté qui avait besoin de bras pour ramer à défaut de volontaires. Pour répondre à ce besoin, les tribunaux condamnent à servir dans les galères. Le temps de la peine pouvait durer plusieurs années, parfois toute la vie du condamné. L'effort physique était tel que seuls les plus robustes survivaient. Ils étaient décimés par la maladie, l'épuisement et la mort. Les personnes condamnées aux galères étaient regroupées à Paris dans une prison

sur la paroisse de Saint-Roch, proche de l'église. Il y avait un départ tous les six mois pour Marseille et la prison se vidait pour se remplir de nouveau. La prison de Saint-Roch, installée dans une maison de louage, ne permettait pas d'offrir aux galériens les soins nécessaires, c'est ainsi que M. Vincent obtint du roi et des autorités de Paris en 1632, leur transfert sur la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dans une tour située entre la porte Saint-Bernard et la Seine, sur le quai de La Tournelle. En 1634, les personnes détenues manquaient de tout, principalement du soutien religieux, « *ni messe ni instructions quelconques* »; selon René de Voyer d'Argenson. M. Vincent répondait à leur besoin spirituel en leur envoyant des prêtres de la Mission du collège des Bons-Enfants pour célébrer la messe, catéchiser, confesser et consoler. Il obtint de l'archevêque de Paris, le 2 septembre 1634, une ordonnance autorisant le culte dans la tour des galériens. Dans ce document, l'évêque demande d'ériger une chapelle: « *Au lieu le plus convenable de La Tournelle, d'y*

placer un autel portatif, d'y porter les meubles et les ornements nécessaires, d'y célébrer la messe les dimanches et jours de fête, de visiter les galériens malades, de leur administrer les sacrements et en général de s'occuper d'eux, comme un curé s'occupe de ses paroissiens. »

La préoccupation de l'aumônier général des galères était de leur assurer le soutien matériel, moral et religieux nécessaire en vue d'améliorer leur situation. Vincent étudie comment apporter de manière organisée une aide matérielle et spirituelle aux forçats de Paris. Il écoute, et cherchera continuellement à perfectionner son action. Comme toujours, il utilisera ses réseaux. Perspicace, Vincent collabore avec d'autres avec détermination, persévérance, mais avec un souci fraternel. Nous pouvons imaginer ses sentiments à l'endroit de ces pauvres gens, qui selon ses propos « étaient traités comme des bêtes ». Absent de Paris, il les confie à deux de ses collaborateurs M. Almeras — qui deviendra son bras droit — et M. Bodin, aumônier de la maison des Gondi à Villepreux.

Dès le 17 avril 1625, l'assistance spirituelle des galériens constituait l'une des obligations imposées aux prêtres de la Congrégation de la mission, par contrat de fondation. Engagé au service des condamnés, Vincent sollicite l'aide des Dames de la Charité de la paroisse Saint-Nicolas. À partir de 1640, ce sont les Filles de la Charité qui deviennent leurs servantes. M. Vincent, qui a profondément marqué de son empreinte la France du XVII^e siècle, serait

certainement consterné aujourd'hui par la surpopulation carcérale. Il appuierait toutes les initiatives en vue d'un meilleur accompagnement intégral corporel et spirituel de la personne en détention. Vincent de Paul œuvrerait pour un changement radical du regard sur la personne en détention. Vincent prendrait à cœur la cause des étrangers indigents souvent illettrés en détention, des victimes d'actes criminels autant que de leurs auteurs — justice restauratrice. Saint Vincent de Paul encouragerait, soutiendrait toute réforme pénitentiaire visant à améliorer les conditions de vie en détention et travaillerait à aider les personnes détenues à retrouver leur dignité.

« L'amour est inventif jusqu'à l'infini »

Vincent de Paul serait aujourd'hui une voix prophétique dans la société postmoderne cherchant continuellement à soulager la misère humaine, en s'appuyant sur Dieu.


Durant toute sa vie, il a dénoncé par son engagement les grands sentiments et les bonnes intentions. Il invite à passer de l'amour affectif à l'amour effectif avec l'audace de la charité à la suite du Christ Serviteur du dessein d'amour du Père et évangéliste des pauvres : « L'amour est inventif jusqu'à l'infini », dit-il à propos de l'eucharistie où le Christ se donne continuellement pour la vie du monde. Il meurt, à 79 ans, le 27 septembre 1660. ■

MARIE-YONIDE MIDY
SŒUR DE LA CHARITÉ

Révolution : quand la laïcité s'affirme

L'ENFERMEMENT DEVIENT LA PEINE !

VERS UNE PEINE CIVILISÉE ? Les cahiers de doléances de 1789 affirment le désir d'une justice nouvelle, attendent « que les peines soient modérées et proportionnées au délit, que celle de mort ne soit plus décernée que contre les coupables assassins... »

À la Constituante en 1790, Le Peletier de Saint-Fargeau, influencé par Cesare Beccaria, est chargé de réfléchir à un ensemble cohérent. Il projette une peine civilisée dans une prison punitive [ lire l'encadré « Aux origines du droit pénal moderne »]. Il propose de remplacer la peine de mort et les supplices — traditionnels dans la justice de l'Ancien Régime — par l'emprisonnement, par la suspension de la liberté. La peine se veut efficace car justement graduée et dissuasive. La peine repose sur l'égalité devant la loi. À un type de délit est associée une peine, et une seule.

Localisée à proximité du crime, la peine de prison s'accompagnerait d'une exposition publique et même de visites régulières de la prison par le public. Pour Peletier, la peine, accompagnée de solitude et de travail, doit rendre meilleur, régénérer. La prison est conçue comme punitive et thérapeutique.

AUX ORIGINES DU DROIT PÉNAL MODERNE

Cesare Beccaria Bonesana (1738-1794) est un jeune Milanais, passionné par la philosophie des Lumières. À 26 ans, il publie le traité *Des délits et des peines* qui pose les bases du droit pénal moderne. Il y affirme le principe de la légalité des peines. La loi n'émane ni du souverain, ni des juges ; elle est fixée par le législateur qui représente la société.

Ce sont les actes qui sont jugés et non les intentions, et la peine doit être proportionnée au délit. De même, pour que la loi soit respectée et qu'elle joue

un rôle préventif et dissuasif, la peine doit suivre immédiatement le délit. La loi doit s'appliquer à tous de la même manière. La torture comme la peine de mort ne sont ni légitimes ni utiles. L'œuvre de Beccaria va connaître un retentissement immense auprès des philosophes et des souverains du siècle des Lumières, et bien au-delà.

Pour aller plus loin

- Cesare Beccaria, *Des délits et des peines*, Éd. Le Monde/Flammarion, 2010.
- L'article Wikipedia « Cesare Beccaria » est bien documenté.

Mais les conditions politiques et sociales de 1791 et des années suivantes conduisent à une législation différente, plus dure. L'idée d'amendement du coupable est rejetée; la peine de mort est maintenue — on adopte la guillotine —, la prison n'est plus exceptionnelle; elle sert à punir et sanctionne. L'enfermement est généralisé; des privations multiples sont prescrites (solitude, travail forcé, silence, fers, etc.); le sécuritaire finalement l'emporte. Les anciennes prisons, mais aussi les établissements religieux devenus bien nationaux sont remplis à tour de bras; les vieilles pratiques subsistent (concierge ou geôliers sensibles aux pistoles des plus riches, par exemple).

Finalement, le Directoire puis Bonaparte s'efforcent de mettre en place des structures nouvelles: maisons d'arrêt gérées par les départements, maisons centrales par le ministère de l'Intérieur.

HYGIÈNE ET INDIVIDUALISME. Au XIX^e siècle, les conditions sordides et la promiscuité qui sont le lot le plus courant des détenus apparaissent de moins en moins acceptables dans une société travaillée par les progrès de l'hygiène et de l'individualisme; de nombreuses études, de nombreux rapports sur les prisons portent sur ces thèmes. On envoie des missions d'étude en Europe et aux États-Unis, en particulier celle de Tocqueville. Ce dernier évoque le modèle auburnien⁴ (cellule individuelle pendant la nuit, et travail et repas pris en commun) opposé à l'exemple philadelphe des prisons cellulaires avec isolement absolu jour et nuit qui s'efforce de laisser le prisonnier face à sa propre conscience.

La prison de La Petite Roquette sera la première prison cellulaire française. Mais peu de projets se concrétisent avant le Second Empire et surtout la III^e République (1870-1889) qui organisent

et construisent des prisons suffisamment solides, pour que beaucoup soient encore en fonction en ce début de XXI^e siècle.

DES AUMÔNIERS AU STATUT À GÉOMÉTRIE VARIABLE SELON LE RÉGIME

LIBERTÉ RELIGIEUSE. Au pouvoir, Bonaparte s'efforce à la pacification religieuse. Il obtient de Rome la signature du Concordat (1801), garantit la liberté religieuse et le libre exercice du culte catholique. Les clergés, en recevant un traitement de l'État deviennent un véritable service public. Cependant, dans les prisons, la place des aumôniers se réduit au mieux au culte du dimanche et des jours de fête.

UN STATUT OFFICIEL POUR L'AUMÔNIER DÈS DÉCEMBRE 1819.

La Restauration (1814-1848) redonne une grande place à l'Église dans la société. La vie religieuse s'inscrit toujours en priorité dans le cadre paroissial. Mais la religion apparaît aux philanthropes de la Restauration — « la Société royale pour l'amélioration des prisons » avec en particulier le duc Decazes — comme essentielle à l'amendement des coupables. L'aumônier reçoit un statut officiel en décembre 1819, des commissions charitables sont créées, des sociétés sont fondées pour visiter les prisonniers.

La monarchie de Juillet (1830-1848) plus bourgeoise, plus sécuritaire et plus anticléricale s'efforce d'encadrer cette expansion du religieux dans les prisons et pour ce faire propose la création d'une Aumônerie générale des prisons qui contrôlerait la qualité et la formation des aumôniers.

BIENHEUREUX JEAN-JOSEPH LATASTE

L'apôtre des prisons




Le bienheureux Jean-Joseph Lataste est né le 5 septembre 1832 à Cadillac-sur-Garonne. Il est mort le 10 mars 1869 à Frasnès-le-Château dans la Haute-Saône et a été béatifié le 3 juin 2012 à Besançon. Dominicain, il est le fondateur de la congrégation des dominicaines de Béthanie dont l'originalité est de réunir, dans une même vie contemplative et sous

le même habit, des femmes de tous horizons: trottoir, prison, alcool, et d'autres qui n'ont pas un passé aussi chargé. Bien malin qui pourrait dire si telle sœur est passée par une vie tumultueuse ou plus simple. Entre elles, la discrétion sur le passé donne à la vie communautaire un climat de respect et de joyeuse liberté.

Cette intuition naît au cœur du père Lataste en prière dans la chapelle d'une prison de femmes où il prêche une retraite. Plusieurs d'entre elles ressentaient un appel à la vie religieuse, chose impossible au XIX^e siècle. Pourtant ce que le père Lataste a vu dans cette prison l'a surpris jusqu'à s'exclamer: « J'ai vu des merveilles! »

Ce qu'il a vu? 400 femmes condamnées aux travaux forcés, prendre sur le temps de leur sommeil pour suivre les instructions et à la fin passer toute une nuit en adoration devant Jésus exposé au milieu d'elles. Dieu s'est fait prisonnier au milieu des prisonnières pour les guérir, les consoler et les aimer. Il ne leur mâche pas la vérité, il montre l'engrenage des fautes et leurs terribles conséquences. Il les confesse, et, là, au confessionnal, il est bouleversé par ce qu'il entend. Ces femmes sont plus près de Dieu que bien des religieuses, elles s'humilient, elles ont déjà fait un vrai chemin de conversion, elles pardonnent à ceux qui les ont entraînées dans cet enfer, elles prient pour eux

LE FRÈRE LATASTE, UNE FIGURE DES ANNÉES 1860. Les années 1860 sont marquées par le personnage du frère Marie-Jean-Joseph Lataste, dominicain, qui suite à une retraite prêchée dans la centrale pour femmes de Cadillac va fonder une congrégation, les Sœurs de Béthanie, qui accueille indistinctement anciennes détenues et jeunes filles de « bonne famille ». [ lire le portrait du bienheureux Jean-Joseph Lataste].

DANS UN CONTEXTE DE LAÏCITÉ RENFORCÉE : LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

UN ANTICLÉRICALISME D'ÉTAT. La III^e République s'impose moins par son contenu social que par un anticléréalisme d'État.

Si Léon XIII encourage les chrétiens à se rallier à la République dans l'esprit de l'encyclique *Rerum Novarum*, l'affaire Dreyfus et la rigidité de Pie X relancent la lutte contre les congrégations et entraînent la rupture du Concordat.

La séparation de l'Église et de l'État (1905) s'accompagne de l'expulsion des religieuses des établissements pénitentiaires qu'elles encadraient. Mais, si les aumôniers ne sont plus salariés, ceux qui n'appartiennent pas à une congrégation gardent leur rôle dans les prisons.

La première guerre mondiale favorise un rapprochement entre les chrétiens et la République. Un décret de 1923 reconnaît mais restreint la place du religieux et le rôle des aumôniers — les visites ne peuvent se faire que sur la demande des personnes détenues. Cependant, en 1931, un décret permet l'octroi d'indemnités aux aumôniers.

chaque jour. « *Oui, elles furent coupables, mais Dieu ne nous demande pas ce que nous fûmes. Il n'est touché que de ce que nous sommes* », répète-t-il devant le directeur de la prison et les surveillantes, et il l'écrit dans un manifeste intitulé *Les Réhabilités* qu'il enverra aux évêques de France, aux députés, à l'impératrice. Dieu leur a rendu leur innocence première, pourquoi leur refuser la vie religieuse ?

« Ce n'est pas mon œuvre, Dieu a tout fait »

Reculons dans le temps pour retrouver Alcide Lataste à 12 ans. Il gardait secrètement en lui le désir très fort du sacerdoce, mais se sentait indigne d'un tel honneur au

point de ne plus en parler. Étant d'un caractère enjoué et blagueur, le directeur décida sans son avis qu'il n'était pas fait pour la prêtrise, au soulagement de son père positiviste. On le met dans la section laïque ; choqué, il se laisse aller à des amitiés dont il se repentit toute sa vie et qui l'ont providentiellement préparé à entendre et comprendre les détenues de Cadillac. À 20 ans, il a un métier, se met au service de la toute nouvelle conférence de saint Vincent de Paul, visite avec succès des personnes dans le besoin, ouvre un fourneau économique pour les pauvres, donne des cours du soir aux soldats. Dieu ne le lâche pas, le premier appel est indélébile au fond

DES AUMÔNIERS ISOLÉS. L'aumônier d'alors est une personnalité isolée, souvent haute en couleurs qui s'impose là où il exerce par son style, par sa qualité de relations avec les détenus mais aussi par son entretient avec le personnel.

L'aumônier de ce temps-là a quelquefois l'occasion d'accompagner un prisonnier vers la guillotine — dans leurs témoignages, ils y font toujours référence.

Le père Brandicourt, aumônier pendant quarante-cinq ans à Nancy, en est un exemple. Il affirme vouloir redonner leur dignité aux prisonniers, les réconcilier devant eux-mêmes et devant leur Créateur. « *Voulez-vous, oui ou non, que l'homme en question retrouve la dignité perdue ? Voulez-vous l'aider à la retrouver ?* »

Dans la foulée, évoquons un aumônier de la génération suivante le père Jacques Glangeaud, aumônier de la maison d'arrêt de Limoges — les longs échanges que nous avons eus ensemble dans les années 1980 ont quelque chose à voir avec mon engagement personnel dans l'aumônerie. Une citation de lui présente assez bien ce que ressentaient les aumôniers, isolés, de cette époque : « *L'aumônier en milieu carcéral, plus qu'en tout autre milieu de vie, est un crucifié. Il sent le poids de sa solitude. Il sent l'immense difficulté qu'aura l'homme qu'il a appris à connaître, à aimer, à retrouver place et dignité dans une société qui paraît l'avoir rejeté une fois pour toutes. Il se sent alors, lui aussi, écrasé, impuissant, écartelé. N'est-ce pas cela, douloureusement ressenti, qui le met sur la bonne route, celle du Christ ?* »⁵ ■

4. Régime pénitentiaire institué à Auburn aux États-Unis en 1816.

5. P. Jacques Glangeaud, *Contribution à l'étude du ministère sacerdotal en milieu carcéral (maison d'arrêt)*, fonds Mgr Mouisset, archives du diocèse de Nice, 14 mars 1974, cité dans O. Landron, p. 176.

de lui ; après des détours, il entre chez les Dominicains. Ordonné en 1863, moins d'un an plus tard, le voilà prêchant la retraite dans la prison de son village natal. Cette retraite se renouvelle l'année suivante, et Béthanie est fondée en 1866 : « *Ce n'est pas mon œuvre, Dieu a tout fait* », insiste-t-il.

La visite des prisons est l'apostolat premier des dominicaines de Béthanie. Interrompue depuis 2013, elle reprend peu à peu. C'est à Montferrand-le-Château, près de Besançon, que le bienheureux Jean Joseph repose depuis 1870. Depuis sa béatification, les pèlerins et les lettres et intentions, qui lui sont adressées, se multiplient. Un pèlerinage annuel

en septembre attire de plus en plus de monde au fur et à mesure que son message se répand. Aujourd'hui, des fraternités Lataste de prêtres et de laïcs sont en expansion. ■

AGNÈS DE JÉSUS MARIE

SŒUR DE LA COMMUNAUTÉ DE BÉTHANIE DE BESANÇON

Pour aller plus loin

- Une belle présentation du père Lataste est faite dans la vidéo de la communauté du Chemin-Neuf et Foi – Net for God : « Parce qu'elles ont montré beaucoup d'amour », 2012.
- *Le père Lataste : prêcheur de la miséricorde*, textes présentés par Jean-Marie Gueullette, coll. Épiphanie, Éd. du Cerf, 1992.

Des aumôniers aux équipes d'aumôneries : structuration et diversification depuis la Seconde Guerre mondiale


GUERRE ET APRÈS-GUERRE : RÉFORMES ET LOGIQUE SÉCURITAIRE

AU SORTIR DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE. Les prisons sont marquées par la crise morale de Vichy, par une dramatique pénurie – incapacité de nourrir et soigner les détenus – et par la dérive milicienne de l'administration pénitentiaire dans les huit premiers mois de 1944. Endommagées par les faits de guerre, les prisons débordent : 66 000 détenus en 1945 au lieu des 18 500 de janvier 1939.

Un magistrat, Paul Amor, sortant à peine des prisons militaires, est chargé de mettre en place une réforme, une réforme résistante et d'inspiration chrétienne⁶. Elle conçoit la prison comme un « territoire d'espérance », un « sas de décompression » où est distribué le traitement adéquat qui permettra au prisonnier de rentrer « amélioré » dans la société, après une phase de transition presque systématique « de milieu ouvert ». Cette réforme affirme tenir compte des personnes individuelles.

Alors, les établissements pénitentiaires doivent s'ouvrir à de nouveaux agents (assistantes sociales et éducateurs) et s'appuyer sur une flopée d'intervenants extérieurs : psychiatres, psychologues, enseignants, magistrats, etc.

Cette réforme est mise en œuvre avec enthousiasme ; mais faute de moyens, elle est réservée à quelques établissements. Assez vite, les acteurs s'essouffèrent. Les événements d'Algérie, la remontée des chiffres de la population pénale favoriseront le

retour au sécuritaire et la relance de la construction (Robert Schmelk). [ lire l'encadré « La réforme pénitentiaire de Paul Amor »].

UNE POLITIQUE PÉNITENTIAIRE CONTRADICTOIRE ENTRE SÉCURITÉ ET RÉINSERTION. Depuis 1960, la politique pénitentiaire est pendulaire ; ni vraiment sereine, ni vraiment cohérente, elle affirme deux principes contradictoires : sécurité et réinsertion.

Olivier Milhaud dans sa thèse⁷ a une formule assassine : « *La prison est un espace contradictoire qui cherche à réinsérer les gens qu'aucune institution n'a réussi à intégrer pleinement, en les mettant à l'écart.* » Plus loin, il réfléchit sur l'architecture : « *La dissimulation du châtimement derrière les murs des prisons éloignées des centres-villes et dont l'architecture se banalise permet à des sensibilités civilisées de fort bien s'accommoder d'incarcérations massives* » (p. 25).

La politique pénitentiaire flotte au gré d'événements plus ou moins mis en scène par la presse comme les grandes mutineries des années 1970, les évasions ou quelques grands faits divers. Deux chercheurs, Georg Rusche et Otto Kirchheimer, mettaient à jour dès 1939 la corrélation au fil des siècles entre la dégradation de la situation sociale et la punitivité accrue.

La sortie des Trente glorieuses et la crise de l'emploi depuis les années 1974 sont-elles un élément d'explication des politiques sécuritaires successives depuis la loi Peyrefitte de février 1981 jusqu'à aujourd'hui ? Comment expliquer le contraste entre la hausse ininterrompue en France des effectifs détenus depuis

LA RÉFORME PÉNITENTIAIRE DE PAUL AMOR

Les nouveaux dirigeants au sortir de la guerre, traumatisés par les dérives vichystes, cherchent à réformer le pays. Ainsi, nombre de juristes s'essaient à repenser le système pénitentiaire et imaginent la prison comme « lieu de traitement plutôt que de punition » (Christian Carlier). Le garde des Sceaux, François de Menthon, un des animateurs du Comité général d'études qui avait, dans le cadre

de la clandestinité dès les années 1943, réfléchi aux institutions d'après-guerre, nomme en septembre 1944 Paul Amor, directeur de l'administration pénitentiaire — ce dernier sera évincé dès 1947. Paul Amor s'entoure d'une équipe qui comprend Pierre Cannat, Jean Pinatel... Nombre d'entre eux sont croyants et ne cachent pas leur inspiration chrétienne. La réforme Amor affirme quatorze principes dont :

I – « La peine privative de liberté a pour but essentiel l'amendement et le reclassement social du condamné » ;
III – « Le traitement infligé au prisonnier, hors de toute promiscuité corruptive, doit être humain, exempt de vexations et tendre principalement à son instruction générale et professionnelle et à son amélioration » ;
IV – « Tout condamné de droit commun est astreint

au travail... aucun ne peut rester inoccupé » ;
VIII – « Un régime progressif, en vue d'adapter le traitement du prisonnier à son attitude et à son degré d'amendement. Ce régime va de l'encellulement à la semi-liberté » ;
XII – « Assistance est donnée aux prisonniers pendant et après la peine en vue de faciliter leur reclassement » ;
XIII – « Tout agent du personnel pénitentiaire doit avoir suivi les cours d'une école



© ALAIN PROGESYRICH

« La prison est un espace contradictoire qui cherche à réinsérer les gens qu'aucune institution n'a réussi à intégrer pleinement, en les mettant à l'écart. »

1971 (26 000 détenus en 1975, 43 000 en 1984, moins de 50 000 en 2002 ; 69 000 en 2017), malgré la hausse certaine des aménagements de peine et la baisse de l'enfermement partout ailleurs en Europe ? Comment expliquer le contraste entre le programme pharaonique de rénovation de l'équipement pénitentiaire (la relégation des grands établissements en périphéries gêne la politique de réinsertion par l'emploi et de maintien des liens familiaux) et les éléments incontestables d'humanisation (suppression de l'obligation de silence en 1974, suppression de la peine de mort en 1981, généralisation de la télévision, unités de vie familiale en 2003, création d'un contrôleur général des lieux de privation de liberté, etc.) ?

Olivier Milhaud note « une contradiction entre la sécurisation accrue et l'ouverture effective à des échanges sociaux renouvelés » (p. 30) et

technique spéciale. » Cette réforme affirme donc une individualisation maximale et cherche à préparer le détenu à son retour à la vie sociale. Elle s'efforce d'introduire un traitement social, médical, psychologique et scolaire, et définit un régime progressif. Par ailleurs, elle engage une meilleure formation des personnels et une spécialisation de ceux-ci (assistantes


sociales, éducateurs), et elle donne aux magistrats un rôle de classement et de suivi des détenus. Mais faute de moyens, la réforme est réservée à un nombre limité d'établissements — en particulier l'Alsace-Lorraine, le centre de triage de Fresnes dès 1950, etc.). Et l'impératif sécuritaire est de retour dès 1952, surtout du fait des « événements » d'Algérie.


propose une réflexion : « L'accroissement considérable du nombre des personnes incarcérées (plus de 80 % entre 1980 et 2016) et l'apparition du partenariat public/privé évoquent l'émergence d'une industrie de la punition à la française » (p. 26).

STRUCTURATION DES AUMÔNERIES, ÉLARGISSEMENT AUX LAÏCS ET NOUVEAU CONTEXTE MULTICULTUEL

LES INITIATIVES DU PÈRE FRANÇOIS MARTY. Aumônier en 1938, le père François Marty, prêtre du Prado, développe pendant la guerre aux prisons Saint-Paul et Saint-Joseph de Lyon, particulièrement surpeuplées et marquées par la misère et la pénurie, l'Œuvre des prisons. Cette œuvre organise une action auprès des familles de personnes détenues : aide morale et matérielle (colis, salle d'attente, vestiaire). Elle est également attentive aux sortants de prison en leur apportant les premiers secours et des hébergements provisoires ainsi qu'en leur proposant des offices de placement et de réconciliations familiales. Pour le père Marty, il s'agissait globalement d'améliorer le sort des personnes détenues sur le plan matériel et moral.

Dans le désordre des années 1942-1943, le père Marty organise le Comité lyonnais d'études des prisons, avec Emmanuel Mounier, entre autres. Ce comité réfléchit à des réformes judiciaires à venir. Il préconise ainsi des peines alternatives et défend le régime de liberté surveillée. Par ailleurs, le père Marty convoque deux congrès d'aumôniers en octobre 1942 et en octobre 1943 pour dépasser leur isolement. Au passage, il ébauche un nouveau statut pour les aumôniers. Le deuxième congrès voulait « éveiller les consciences par rapport aux prisons » et appelait les évêques français à placer la pastorale des prisons au centre de leurs préoccupations et à y associer les laïcs.

Dévoué pour les politiques, il était particulièrement préoccupé par les droits communs. Arrêté en septembre 1943 pour ses liens avec la Résistance, il est exécuté en décembre 1944 [ lire le portrait du père François Marty].

1945, CRÉATION DE L'AUMÔNERIE GÉNÉRALE DES PRISONS. C'est à l'initiative du cardinal Suhard — avait-il entendu l'appel du congrès de 1943 ? —, qu'à la fin de la guerre, en 1945, Jean Rodhain, déjà aumônier des prisonniers de guerre, est chargé de créer l'Aumônerie générale des prisons qui va se structurer à travers journées d'études et congrès. Jean Rodhain reste par ailleurs patron du Secours catholique [ lire le témoignage du père Jean Rodhain].

Dans ce contexte de l'après-guerre, le rôle de l'aumônerie est vu plus positivement ; elle a plus de liberté d'action que dans les décennies précédentes. L'administration pénitentiaire fait appel au Secours catholique pour prendre en charge colis et valises. Elle apprécie la structuration de l'aumônerie car elle n'a plus qu'un seul interlocuteur au lieu des 90 évêques locaux. La circulaire du 29 janvier 1980 en précisera les modalités. L'administration pénitentiaire s'efforce cependant de cantonner « l'aumônier dans un rôle uniquement spirituel et moral »⁶.

6. Foucault dira que « la réforme de la prison est à peu près contemporaine de la prison elle-même ». 7. « Séparer et punir – Une géographie des prisons françaises », CNRS, 2017. 8. Ordonnance de février 1947 reprise par le Code de procédure pénale de mars 1959.

Mais jusqu'en 1958, la présence des aumôniers est réglementée seulement par une circulaire administrative. C'est un décret de février 1959 qui ouvre de nouvelles perspectives en précisant que les entretiens ou la correspondance entre détenus et aumônier ont lieu en dehors de la présence d'un surveillant.

L'aumônerie se structure. En 1955, elle crée une Commission nationale ; en 1965, cette commission s'agrège des représentants des neuf régions pénitentiaires. En 1978, cette commission devient Conseil national. Parait alors le premier numéro de *La Lettre aux aumôniers*.

1984, COLLABORATION DES DIACRES, RELIGIEUSES ET LAÏCS AVEC LES AUMÔNERIES. Un décret d'août 1985 ouvre la possibilité à des individus autres que des aumôniers en titre d'intervenir pour les offices ou les réunions. Les premiers diacres, religieuses et laïcs collaborent auprès des aumôniers. En 1988, une circulaire autorise la nomination d'auxiliaires bénévoles et définit leur rôle. Dès lors, se constituent de véritables équipes d'aumônerie. En 1994, de nouvelles circulaires réglementent la nomination et le nombre des auxiliaires bénévoles.

DIVERSIFICATION DES CULTES EN PRISON. À l'occasion des Trente glorieuses dans les bassins industriels du nord et de l'est de la France, dans l'agglomération parisienne et dans les périphéries des grandes villes, s'installe une importante communauté d'origine maghrébine de religion musulmane. L'administration pénitentiaire doit gérer les aspirations religieuses des personnes détenues de cette communauté d'autant qu'elle craint une certaine radicalisation — à la suite des bouleversements connus par le Proche-Orient dans l'après septembre 2001. Dans le cadre de la laïcité qu'elle connaît bien, elle va proposer à ceux-ci le modèle des aumôneries chrétiennes. Aux trois aumôniers nationaux reconnus par la loi de séparation de 1905, protestant, israélite et catholique, est ajouté en 2005 un aumônier national musulman. Suivront en 2010, un aumônier orthodoxe, en 2012 un aumônier bouddhiste et en 2013 un aumônier des témoins de Jéhovah. La diversification du religieux en prison et une demande de plus en plus variée de la part des personnes détenues bousculent nos habitudes, questionnent notre spécificité et nous contraignent à chercher ensemble à mieux être au service des personnes détenues. ■

La conclusion de l'auteur



Bernard Cahu, aumônier à la maison d'arrêt de Rouen

Une longue balade donc dans le monde des prisons, avec ceux qui, au nom de Jésus-Christ, ont cherché à rencontrer les personnes détenues.* J'ai essayé de rendre compte

des lieux, des formes prises par l'enfermement et surtout des visages d'hommes vivant le plus souvent aux « frontières » et aux périphéries des Églises mais bien souvent en quête du Dieu de miséricorde.

* Sur la situation et le sens des différentes aumôneries aujourd'hui, on lira avec profit le livre de Céline Beraud, Claire de Galembert et Corinne Rostaing, *De la religion en prison*, Presses universitaires de Rennes, 2016.

P. JEAN RODHAIN

Une grâce d'aveuglement

De guerre ou pas, les situations des prisonniers nécessitent une prise de conscience et des réponses appropriées qui interpellent l'Église et la société. Les aumôneries des prisons ont une responsabilité originale. Et qui mieux que le père Jean Rodhain, aumônier jociste puis de la 3^e division cuirassée, pour raconter cette histoire. À le lire, on comprend mieux les synergies toujours à l'œuvre.

Avant 1939, le bruit courait qu'il y avait des prisons et des camps d'internement. Mais, avant d'arriver à Buchenwald, je n'avais jamais réalisé ce qu'étaient ces camps. C'est seulement en 1941-42, en me rendant en zone libre, à Lyon, et rencontrant des officiers français

faisant partie de l'armée secrète, que j'ai été mis au courant de leur existence. Les prisonniers français n'avaient pas encore été transféré en Allemagne. 1 800 000 hommes étaient dans des *frontstalags*, plus ou moins en contact avec la population. J'avais toujours conservé la voiture

P. FRANÇOIS MARTY

Un précurseur

Dans les années 1942-1943, le père François Marty multiplie les initiatives qui ouvrent la voie à l'Aumônerie générale des prisons d'après-guerre. Cela à travers l'Œuvre des prisons, le Comité lyonnais d'études des prisons et deux congrès.

Accusé de complicité avec le mouvement Combat, Emmanuel Mounier a été transféré avec ses compagnons de détention à la prison Saint-Paul de Lyon de juillet 1942 à son procès en octobre 1942 ; il a beaucoup échangé avec le père Marty, aumônier de ce lieu. Ce dernier lui confie alors la mise en forme de

la documentation accumulée auprès des différents aumôniers à l'occasion du premier congrès ; il y joint ses propres notes. Le rapport sera diffusé clandestinement sous le titre *Sur le régime des prisons*.

En novembre 1945, en republiant dans *Esprit* cette synthèse, Mounier la fait précéder d'un portrait du père Marty : « *Tous ceux qui ont plus ou moins longuement*



militaire de ma division. Je me suis contenté, sur le pare-brise, de peindre « Aumônier général des prisonniers de guerre ». Et je suis reparti, abrité sous cette inscription.

En arrivant à Paris, introduit auprès du cardinal Suhard, je me suis trouvé dans une situation déchirante : il y avait, derrière les barbelés, un nombre considérable de prêtres, de séminaristes, tous dans un terrible isolement. Et, dans la plupart des diocèses, les évêchés ne cherchaient même pas à les contacter. Je me suis donc attaqué à ce problème : les relier à leurs diocèses.

Ça a été le point de départ d'un travail de recensement. Pour les stalags en France, on obtenait,

soit par l'évêque du lieu, soit par les curés voisins, des possibilités de visite. Pour l'ensemble des camps en Allemagne, ce fut beaucoup plus difficile. J'ai commencé à envoyer des valises-chapelles, à écrire des lettres aux responsables ecclésiastiques de chacun des camps. Ainsi, peu à peu, à force de lettres et de réponses, nous sommes arrivés à avoir des données exactes.

Chaque fois que je suis allé visiter un *oflag* ou un *stalag*, les dernières minutes qui précédaient l'entrée dans le camp, j'étais terrifié ! Que fallait-il leur dire ? Rien qui puisse les choquer, ou trahir la France. Rien non plus qui puisse mettre fin à l'existence de l'aumônerie ! Mais dire qu'on arrivait de France, parler des familles françaises suffisait à détendre l'atmosphère. L'un des résultats, non voulu, a été d'assurer un lien avec les familles. Un des rôles essentiels de l'aumônerie était d'aider les prisonniers à se rendre compte qu'ils n'étaient pas oubliés. Les

cérémonies organisées dans les paroisses françaises en union avec les captifs, les cercles d'études pour préparer les familles à l'accueil des rapatriés n'ont pas été inutiles.

Nous avons fait le grignotage des diocèses et des évêchés de zone Nord et de zone libre. On organisait, dans chacun, une journée de prière et de quête pour l'aumônerie des prisonniers. C'est la

les organismes nationaux de Caritas allemande et autres qui existaient déjà, on aurait pu immédiatement, en juillet 1940, organiser tout un service pour les prisonniers de guerre. Nous avons perdu deux ans à monter ce fichier, à créer ce réseau en France.

J'étais inconscient du travail que j'abatais. Inconscient aussi du lendemain et du surlendemain.

« Le rôle de l'aumônerie était d'aider les prisonniers à se rendre compte qu'ils n'étaient pas oubliés. »

constitution de ce réseau — cela a pris près de deux ans — qui a permis ensuite d'avoir régulièrement, chaque année, le troisième dimanche de novembre, une journée nationale de prière pour les prisonniers et les déportés. S'il y avait eu, avant la guerre, un organisme national de charité, si cet organisme national français avait été fédéré avec

Je ne me doutais pas que cela se transformerait, en temps de paix, et prendrait la forme d'un Secours catholique national et international. On a des grâces d'aveuglement qui font commencer certains travaux sans se rendre compte, heureusement, des conséquences que ça aura. Sans ça, on hésiterait toujours à faire un pas en avant. ■

séjourné à la prison Saint-Paul de Lyon, au cours des années 1940-1943, ont connu et aimé le père Marty. Il fut pour les politiques d'un dévouement infatigable. Mais ils n'absorbaient pas son souci. Ils n'étaient même pas sa préoccupation dominante. Depuis des années, il était rongé par une vocation : la cause des prisonniers de droit commun. Rongé, ce n'est pas trop fort : le feu de chacun de leurs drames brûlait en lui, son impatience d'un régime pénal qui ne sait qu'aggraver le mal par le mal, sa révolte contre l'indifférence égoïste et l'opposition pharisaïque des gens de dehors (d'une certaine bourgeoisie lyonnaise notamment) à la cause qu'il leur plaidait, l'usait jusqu'à la dépression. »

Mounier livre aussi quelques analyses du père Marty : « Dans l'état d'esprit public et pénitencier moyen, la prison est une sorte de pourrissoir, situé

dans les dépôts d'ordures à la périphérie des villes, où la vie sociale entasse ses déchets, les dissimule aux regards des bonnêtes gens et les laisse se décomposer lentement sur place. »

« Le prisonnier figure au premier rang de la prière et de la charité chrétienne, à travers toute l'histoire. »

« [Le christianisme] refuse de sanctionner le jugement pharisaïque que les bons portent sur les méchants quand tant de faveurs du sort ont souvent soutenu les premiers, tant de misères desservent les seconds. Le prisonnier figure avec le pauvre et le malade au premier rang de la prière et de la charité chrétienne, à travers toute l'histoire. »

« [Les surveillants] sont des préposés aux clefs et à la sécurité

d'un système de portes : le reste est du remplissage, de la matière humaine, placée là par des décisions qu'ils ne connaissent pas, et qu'il faut faire couler de cellule en cellule. »

« Tout autour de lui [le sortant de prison], il se beurte à la dure réprobation des bonnêtes gens, enfermés dans un cercle de vertu que la charité a plus de mal à rompre qu'elle n'en a à percer l'impénitence. »

Ainsi, en liaison avec la *Chronique sociale* de Joseph Folliet, le Comité lyonnais d'études des prisons, dans le bouillonnement

intellectuel de « Renaissance/Révolution » des années 1942-1943 à Lyon, en parallèle aux travaux clandestins du Comité général d'études fondé par Jean Moulin et auquel collabore aussi Mounier, diffuse clandestinement des rapports — dont celui évoqué plus haut sur la situation des détenus aggravée par une pénurie incontestable et l'envol des incarcérations — et réfléchit aux réformes judiciaires pour l'après-guerre y compris au sujet du statut de l'Aumônerie.

Selon Olivier Landron, dans *La vie chrétienne dans les prisons de France au XX^e siècle* (2011), l'œuvre du père Rodhain et de Cécile Lhotte à la suite de la guerre, et tout particulièrement l'Aumônerie générale des prisons, est héritière des initiatives du père Marty. ■